

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/38
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 57

Nombre de membres votants : 57

Nombre de membres absents : 0

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

### Objet : Désignation des membres de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Val Marnaysien et ses communes membres, pour la durée du mandat, est composée de 46 membres répartis comme suit :

1 représentant par commune membre de moins de 1 000 habitants et 2 représentants pour les communes de 1 000 habitants et plus.

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité

- D'acter la désignation des conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

AVRIGNEY-VIREY	VEJUX Emeline	FRANEY	DOBRO Christophe
BARD-LES-PESMES	HENRIET Christophe	GEZIER-ET-FONTENELAY	COL Richard
BAY	GIRARD Victor	HUGIER	CHEVANNE David
BEAUMOTTE-LES-PIN	SAUVIN Laurent	JALLERANGE	PINASSAUD Gilles
BERTHELANGE	SECQ Laëtitia	LANTENNE-VERTIERE	MALESIEUX Thierry
BONBOILLON	BOYER Benjamin	LAVERNAY	STIRNEMANN Claude
BRESILLEY	MAUVAIS Paule	LE MOUTHEROT	GRENOT Emmanuel
BRUSSEY	AUGER Philippe	MALANS	GUILLEMOT Pascale

BURGILLE	DECOSTERD Thierry	MARNAY	BALLOT Vincent
CHAMBORNAY-LES-PIN	DEL GROSSO Pascal		DARETEVELLE Joffrey
CHANCEY	BERTHEMY Marie-Jeanne	MERCEY-LE-GRAND	HENRY Danièle
CHAUMERCENNE	LANDEAU Emmanuel	MONCLEY	CHATAIN Pierre-Marie
CHENEVREY-ET-MOROGNE	MARTIN Antoine	MONTAGNEY	BEURAUD Yann
CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON	BIGOT Fabrice	MOTÉY-BESUCHE	CHAROY-BEAU Nathalie
CORCELLES-FERRIERES	STEHLY Stéphanie	PLACEY	BOURGEOIS Gaëlle
CORCONDRAÏ	MARESCHAL Louis	PIN	VOIRIN Stéphane
COURCHAPON	ARNOUD Corinne	RECOLOGNE	MEYER Daniel
COURCUIRE	RIDUET Henri	RUFFEY-LE-CHATEAU	COQUARD Patricia
CUGNEY	RICCI Magali	SAUVAGNEY	DUCRET Dominique
CULT	PETETIN Olivier	SORNAY	GARNACHE-CREUILLOT Fabrice
EMAGNY	DARDELIN Martial	TROMAREY	PAINGUET Philippe
ETRABONNE	ROSSI Philippe	VILLERS-BUZON	BAUD Jennifer
FERRIERES-LES-BOIS	CHOULET-DUBOZ Christine	VREGILLE	CARRY Christine

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le 30 avril 2026,

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/39
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 57

Nombre de membres votants : 57

Nombre de membres absents : 0

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet : Election des représentants au Syndicat Mixte du Schéma de cohérence Territoriale (SM SCoT) Besançon cœur Franche-Comté**

Cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants doivent être nommés au Syndicat Mixte du Schéma de cohérence Territoriale (SM SCoT) Besançon Cœur Franche-Comté.

Il y a 5 candidats en tant que titulaires et 5 candidats en tant que suppléants.

Il est procédé au vote par boîtiers électroniques à bulletin secret.

Le conseil de communauté,

DÉCIDE, à l'unanimité

De désigner pour représenter la CCVM au Syndicat Mixte du Schéma de cohérence Territoriale (SM SCoT) Besançon Cœur Franche-Comté :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	DARDELIN Martial	SAUVIN Laurent
2	THEVENOT Jérôme	LUSSIAUD Thierry
3	MAILLET-GUY Geneviève	CHAROY BEAU Nathalie
4	CREUX Gérard	CHEVANNE David
5	SAUMONT Marc	SIMON Florian

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/40
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 57

Nombre de membres votants : 57

Nombre de membres absents : 0

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet : Election des représentants au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) : 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants non fléchés**

Quinze délégués titulaires et quinze délégués suppléants doivent être nommés au Syndicat Intercommunal des eaux du Val de l'Ognon (SIEVO).

Il y a 18 candidats pour les postes de titulaires. Le président propose de passer au vote à bulletin secret. Les 3 candidats non élus en tant que titulaires maintiennent leur candidature en tant que suppléants. Il y a 15 candidats pour les postes de suppléants. Il est procédé au vote par boîtiers électroniques à bulletins secrets.

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE**

De désigner pour représenter la CCVM au SIEVO :

	Titulaires	Suppléants fléchés
1	DUCRET Pascal	CHATAIN Pierre-Marie
2	SAUVIN Laurent	POULET Frédéric
3	AUGER Philippe	LAVIEZ Gilles
4	LACHAUX Jérémy	NECTOUX Pascal
5	BIGOT Fabrice	PELOT Alain
6	BRUCKERT Jean-Pierre	SAUMONT Marc
7	RUPIL Camille	GRENOT Emmanuel
8	MALESIEUX Thierry	MARESCHAL Louis
9	COMBEAU Patrick	PETETIN Olivier
10	DOBRO Christophe	DEL GROSSO Pascal
11	CHAROY BEAU Nathalie	JOUVENOT Pierre

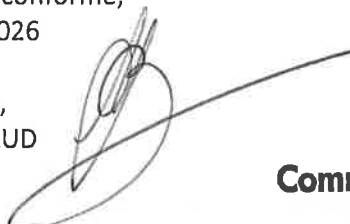
12	SIMON Florian	STEHLY Stéphanie
13	LANDEAU Emmanuel	FASSET Jean-Louis
14	HENRIET Christophe	JACQUOT Didier
15	FAIVRE LACOUR Marie-Claire	ARNOUD Corinne

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Commune.  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/41
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57  
 Nombre de membres présents : 57  
 Nombre de membres votants : 57  
 Nombre de membres absents : 0  
 Date de la convocation : 20 avril 2026  
 Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.  
 CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre  
 CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

### **Objet : Election des représentants au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Ognon (SVO)**

Le syndicat mixte de la Vallée de l'Ognon a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La CCVM dispose de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants. Les délégués suppléants ne sont pas fléchés. Il y a 4 candidats titulaires et 4 candidats suppléants. Il est procédé au vote par boîtiers électroniques à bulletins secrets.

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE à la majorité**

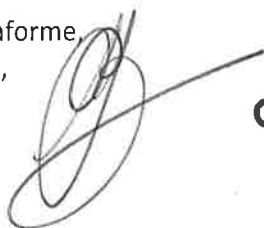
De désigner pour représenter la CCVM au SVO :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants non fléchés
PINASSAUD Gilles	MIGNEROT Vincent
BALLOT Guillaume	CHATAIN Pierre-MARIE
FASSET Jean-Louis	SIMON Florian
JACQUOT Didier	DEL GROSSO Pascal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
 Le 30 avril 2026,

Le Président,  
 Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
 du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/42
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 57

Nombre de membres votants : 57

Nombre de membres absents : 0

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet : Election des représentants au Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM)**

Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être nommés au Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM).

M. GAUTHIER est candidat en tant que titulaire et Mme BESSOT-BALLOT est candidate en tant que suppléante. Il est procédé au vote par boîtiers électroniques à bulletins secrets.

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE, à la majorité**

De désigner pour représenter la CCVM au SYTEVOM :

TITULAIRE	SUPPLEANT
André GAUTHIER	BESSOT BALLOT Barbara

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/43
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57  
 Nombre de membres présents : 56  
 Nombre de membres votants : 56  
 Nombre de membres absents : 1  
 Date de la convocation : 20 avril 2026  
 Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

**Absents excusés :**

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet : Election des représentants au Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT)**

Trois délégués titulaires et 3 suppléants doivent être nommés au Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT). Il y a 3 candidats pour les postes de titulaires et 3 candidats pour les postes de suppléants.

Il est procédé au vote par boîtiers électroniques à bulletin secret.

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE, à la majorité**

De désigner pour représenter la CCVM au SYBERT :

TITULAIRE	SUPPLEANT
DIETRICH Clément	ROUSSELET Matthieu
REIGNEY Frédéric	DOBRO Christophe
CHATAIN Pierre-Marie	GAUTHIER André

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026  
 Le Président,  
 Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/44
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet : Désignation des représentants à la Commission Locale de l'Énergie (CLE) n°8 du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED)70**

24 délégués titulaires et 24 délégués suppléant à la CLE n°8 du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED)70 doivent être nommés

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE**

- De désigner pour représenter la CCVM à la CLE n°8 du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED)70 :

Commune	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Avrigny-Virey	Laurent TOURNIER	Pascal GRISEZ
Bard-les-Pesmes	Christophe HENRIET	Lucie HENRIET
Bay	Jean-Marie BOSSET	Dominique TROUILLOT
Beaumotte-les-Pin	Laurent SAUVIN	Françoise KARJAVY
Bonboillon	Marc SAUMONT	Pascal STRIBY
Bresilley	Didier JACQUOT	Julien MUSARD
Brussey	Julien BRIFFOTEAUX	Philippe AUGER
Chambornay-lès-Pin	Aurore BRAILLARD	Jean-Yves CREVOISIER

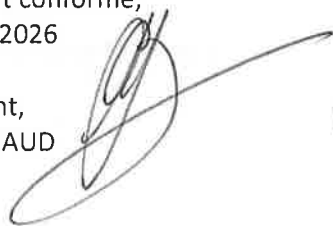
Chancey	André GAUTHIER	Marie-Jeanne BERTHEMY
Chaumercenne	Emmanuel LANDEAU	Claudie MARION
Chenevrey-Morogne	Séverine MASSON	Yves-Marie MOZZI
Courcuire	Antonio AVENIA	Henri RIDUET
Cugney	Christophe BRESSON	Ide SEGUIN-CADICHE
Cult	Romain DORDOR	Olivier PETETIN
Gezier et Fontenelay	Richard COL	Valentine LE FELLIC-VIGNOT
Hugier	Marie Claire FAIVRE-LACOUR	Marc DAVID
Malans	Marion LAMOUREUX	Christian LAMOUREUX
Marnay	Vincent BALLOT	Jérôme THEVENOT
Montagney	Elisa COURTOIS	Yohann LIGNON
Motey-Besuche	Anne-Marie BAUSSAINT	Nathalie CHAROY-BEAU
Pin	Stéphane VOIRIN	Christophe BOURGEOIS
Sornay	Sylvie LETONDAL	Fabrice GARNACHE-CREUILLOT
Tromarey	Catherine CUINET	Florian BAILLY
Vregille	Denis LAZZAROTTO	Benoit DUCRET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/45
Département HAUTE-SAONE		Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet : Désignation des délégués à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED)70**

Cette commission est destinée à permettre aux collectivités représentées de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données dans le domaine de l'énergie. Elle permet aussi au SIED 70 d'apporter son expertise nécessaire à la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

M. GAUTHIER André est candidat en tant que titulaire et M. THEVENOT Jérôme est candidat en tant que suppléant. Il est procédé au vote par boîtiers électroniques à bulletins secrets.

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE à la majorité**

- De désigner pour représenter la CCVM à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du SIED70 :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
André GAUTHIER	THEVENOT Jérôme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le 30 avril 2026  
Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/46
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

### **Objet : Désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED)**

Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être nommés au comité syndical du Syndicat Mixte d'Energies du Doubs.

M. DUCRET Pascal est candidat en tant que délégué titulaire au conseil syndical du SYDED.

M. DARDELIN Martial est candidat en tant que suppléant.

Il est procédé au vote par boîtier électronique à bulletins secrets.

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE, à la majorité**

- De désigner pour représenter la CCVM au comité syndical du Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED) :

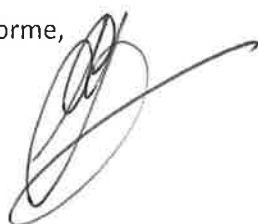
Titulaire	Suppléant
DUCRET Pascal	DARDELIN Martial

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/47
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57  
Nombre de membres présents : 56  
Nombre de membres votants : 56  
Nombre de membres absents : 1  
Date de la convocation : 20 avril 2026  
Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet : Désignation des délégués à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) du Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED)**

Un délégué titulaire doit être nommé à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED).

M.MALESIEUX Thierry est candidat.

Il est procédé au vote par boîtiers électroniques à bulletins secrets.

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE, à la majorité**

De désigner pour représenter la CCVM à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED) : M. MALESIEUX Thierry.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/48
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

### **Objet : Election des représentants au Syndicat Mixte Haute Saône Numérique (HSN)**

Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être nommés au Syndicat Mixte Haute Saône Numérique (HSN). M. DIETRICH Clément est candidat au poste de titulaire : M. GRENOT Emmanuel est candidat en tant que suppléant. Le président propose de passer au vote par boîtiers électroniques à bulletins secrets.

Après votes à bulletin secret pour la désignation du délégué titulaire puis pour la désignation du délégué suppléant.

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE à la majorité**

De désigner pour représenter la CCVM au Syndicat Mixte Haute Saône Numérique (HSN) :

	Titulaire	Suppléant
1	DIETRICH Clément	GRENOT Emmanuel

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/49
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

### **Objet : Election des représentants au Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit (DTHD)**

Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être nommés au Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit (DTHD).

M. DIETRICH Clément est candidat au poste de titulaire : M. GRENOT Emmanuel est candidat en tant que suppléant. Le président propose de passer au vote par boitiers électroniques à bulletins secrets.

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE, à la majorité**

De désigner pour représenter la CCVM au Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit (DTHD) :

	Titulaire	Suppléant
1	DIETRICH Clément	GRENOT Emmanuel

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/50
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet : Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal des Ecoles maternelle et primaire de GY**

Deux délégués titulaires doivent être nommés au Syndicat Intercommunal des Ecoles maternelle et primaire de GY.

M. THEVENOT Jérôme et Mme GRISOT Céline sont candidats aux postes de titulaires. Le président propose de passer au vote par boîtiers électroniques à bulletins secrets.

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE à l'unanimité**

De désigner pour représenter la CCVM au Syndicat Intercommunal des Ecoles maternelle et primaire de GY :

	Titulaires
1	THEVENOT Jérôme
2	GRISOT Céline

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations</b> <b>Communauté de Communes</b> <b>VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/51
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet : Désignation des membres du comité de pilotage dans le cadre du contrat P@C 25 avec le département du Doubs**

Le Comité de pilotage (COFIL) dans le cadre du contrat P@C25 avec le département du Doubs comprend obligatoirement pour la CCVM : la Présidente du Conseil Départemental du Doubs, les conseillers départementaux, le président de la CCVM et 4 maires titulaires (et 4 suppléants).

Son rôle est de répartir les projets en fonction du projet de territoire de la CCVM dans le cadre du contrat P@C 25 selon une enveloppe financière départementale répartie en 2 volets : volet A (priorité départementale) et volet B (priorité locale).

Le Conseil départemental du Doubs a défini les principes et modalités du contrat P@C pour la période 2022-2028. Ce contrat constitue le principal outil d'intervention du Département en matière de développement territorial.

L'objectif est d'accompagner les projets locaux, en soutenant notamment :

- le renforcement de l'offre de services à la population,
- l'amélioration de la qualité des équipements et des espaces publics,
- et l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Dans ce cadre, une enveloppe de 1 950 000 € est allouée à la Communauté de Communes du Val de Marnaysien. Elle a déjà permis de subventionner plusieurs projets structurants, tels que l'acquisition d'un bassin mobile ou encore l'implantation d'une recyclerie à Marnay.

Le conseil de communauté,  
**DÉCIDE, à la majorité**

De désigner membres du COPIL dans le cadre du contrat P@C avec le département du Doubs :

M. BEURAUD Yann, Président de la CCVM

et

	Titulaires	Suppléants
1	PINASSAUD Gilles	POULET Frédéric
2	DARDELIN Martial	CHATAIN Pierre-Marie
3	DECOSTERD Thierry	COQUARD Patricia
4	MALESIEUX Thierry	ANTOINE Christel

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/52
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet : ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE : ACTION 70 : Désignation du représentant permanent au conseil d'administration, et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Val Marnaysien est actionnaire de la société ACTION 70 (Société d'Economie Mixte au capital de 6 214 728 € dont le siège social est à Vesoul (70000), 1 rue Max Devaux – Vesoul Technologia) et qu'à ce titre, elle dispose d'un poste d'administrateur sur les 18 que comporte le conseil d'administration, conformément aux règles définies par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCVM au conseil d'administration d'ACTION 70.

Après vote par boitiers électronique à bulletins secrets.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré,

- vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;
- vu, le code de commerce ;

1° - désigne : **M. Martial DARDELIN**

- pour assurer la représentation de la CCVM au sein du conseil d'administration d'ACTION 70.
- pour assurer la représentation de la CCVM au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires d'ACTION 70.

2° - autorise :

Son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le 30 avril 2026  
Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/53
Département HAUTE-SAONE		Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet : Nomination du représentant de la CCVM à l'Agence Economique Régionale (AER) de Bourgogne Franche-Comté**

La CCVM est actionnaire de l'AER et participe de ce fait à l'assemblée spéciale.

La CCVM doit désigner un représentant au sein de l'assemblée spéciale de l'AER.

Il y a 3 candidats : LACHAUX Jérémy, LUSSIAUD Thierry et DARDELIN Martial. Le président propose de passer au vote par boîtiers électroniques à bulletins secrets.

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE,**

De désigner M. DARDELIN Martial pour représenter la CCVM à l'assemblée spéciale de l'Agence Economique Régionale (AER).

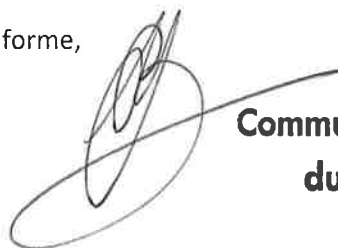
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/54
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet: Election d'un représentant titulaire à l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB)**

La CCVM est membre du 2<sup>ème</sup> collège de l'AUDAB (agence d'urbanisme de de Besançon centre Franche-Comté). Les statuts de l'agence ont été modifiés et validés en assemblée du 16 novembre 2016 ; la CCVM est représentée à l'assemblée générale par un conseiller communautaire.

Il y a 2 candidats : LUSSIAUD Thierry et CREUX Gérard.

Le président propose de passer au vote par boitiers électroniques à bulletins secrets.

Le conseil de communauté,

**DÉCIDE,**

De désigner M. LUSSIAUD Thierry pour représenter la CCVM à l'AUDAB.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD

 **Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/55
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57  
Nombre de membres présents : 56  
Nombre de membres votants : 56  
Nombre de membres absents : 1  
Date de la convocation : 20 avril 2026  
Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

### **Objet : Election d'un représentant de l'EPCI au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

M. Le Président rappelle que la CCVM adhère au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS).

Il ajoute qu'il convient de désigner un délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Mme CUINET Catherine se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE à la majorité de désigner Mme CUINET Catherine, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

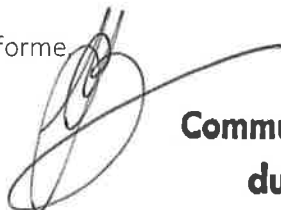
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

Le 30 avril 2026

Le Président,

Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/56
Département HAUTE-SAONE		Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

### **Objet : Création des commissions thématiques intercommunales**

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2018-11-08-010 en date du 8 novembre 2018, portant statuts de la communauté de communes du Val Marnaysien, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

### **DÉCIDE**

De créer les 7 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- la commission finances
- la commission environnement et transition écologique
- la commission développement économique et attractivité
- la commission tourisme, culture et vie associative
- la commission éducation, enfance, jeunesse
- la commission solidarité, santé et lien social
- la commission communication

Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et préparer les délibérations et décisions qui seront soumises au conseil communautaire.

Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Chaque commission comprend 20 membres.

Les conseillers communautaires sont prioritaires dans les commissions et peuvent siéger au sein de ces commissions des conseillers municipaux des communes membres de la communauté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/57
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet :** Indemnités de fonction du président et des vice-présidents et des conseillers membres du bureau titulaires d'une délégation de fonction

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté de communes regroupant 10 000 à 19 999 habitants, l'article R. 5214-1 du code général des collectivités territoriales fixe :

- le taux maximal de l'indemnité maximale de président à 48,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le taux maximal de l'indemnité de vice-président à 20,63 de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que le conseil communautaire peut attribuer une indemnité pour l'exercice du mandat de conseiller communautaire ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Considérant que depuis la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, l'indemnité de fonction du président est de droit au maximum individuel prévu selon la catégorie et la population de l'intercommunalité.

DÉCIDE, à la majorité (4 contre et 1 abstention),

1° Des indemnités suivantes

- pour le président à compter de la délibération du conseil communautaire de délégation du 13 avril 2026,
- pour les vice-présidents à compter de l'arrêté de délégation de fonction du 20 avril 2026

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	48.75 %
1 <sup>er</sup> Vice-Président	20.63 %
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
6 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
7 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
8 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
9 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %

2° Des indemnités suivantes à compter de l'arrêté de délégation de fonction :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Conseillers communautaires titulaires d'une délégation de fonction	4.50 %

3° De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal (sauf pour le 5<sup>ème</sup> vice-président de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget OM).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

## Annexe à la délibération n°2026-57 du 27 avril 2026 portant indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des conseillers titulaires d'une délégation de fonction

EPCI : Communauté de communes du Val Marnaysien

Population Totale INSEE 2026 : 14 967

Afin de répondre à l'article L5211-12 Code Général des Collectivités Territoriales CGCT, il est nécessaire de d'accompagner la délibération n°2026-57 du tableau annexe ci-dessous :

Indemnités versées à compter du 13 avril 2026 pour le président et du 20 avril 2026 pour les vice-présidents :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	48.75 %
1 <sup>er</sup> Vice-Président	20.63 %
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
6 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
7 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
8 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %
9 <sup>ème</sup> Vice-Président	15 %

Indemnités versées à compter de l'arrêté de délégation de fonction :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Conseillers communautaires titulaires d'une délégation de fonction	4.50 %

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/58
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet :** Autorisation de recrutement sur emploi permanent- *Remplacement d'un agent indisponible affecté sur un emploi permanent* - (CGFP – art. L332-13)

Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-13 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la communauté de communes ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la CCVM ;

CONSIDÉRANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

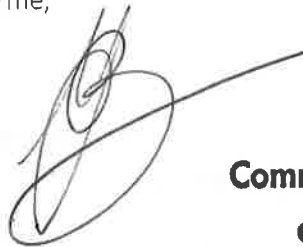
- Précise que le président, pendant toute la durée de son mandat, sera amené à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du code général de la fonction publique susvisé pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel,
- Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, les compétences professionnelles à détenir, le niveau d'expérience professionnelle,
- Précise que les agents de remplacement seront recrutés dans la limite du grade de l'agent indisponible affecté sur un emploi permanent et remplacé,
- Dit que le président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, ainsi que de la qualification et l'expérience détenue par l'agent remplaçant,
- Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/59
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57  
Nombre de membres présents : 56  
Nombre de membres votants : 56  
Nombre de membres absents : 1  
Date de la convocation : 20 avril 2026  
Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet :** Remboursement d'une aide dans le cadre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) perçue pour un agent dans le cadre de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Un agent de la CCVM possédant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), a pu bénéficier d'une aide du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour acquérir des appareils auditifs. Le montant d'aide a été perçu par la CCVM qui doit maintenant le reverser à l'agent qui a avancé tous les frais. Ce montant s'élève à 1700€.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser ce remboursement et d'autoriser le président à signer tout document utile dans le cadre de ce dossier.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- Autorise le remboursement à l'agent de l'avance faite pour l'acquisition des prothèses auditives à hauteur de 1700€
- Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**

République Française	<b>Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN</b>	Délibération n°2026/60
Département HAUTE-SAONE		Séance du <b>27 avril 2026</b>

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 56

Nombre de membres absents : 1

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date de l'affichage : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien régulièrement convoqués, sous la présidence de Yann BEURAUD, se sont réunis à la salle culturelle Anne FRANK à Marnay.

Absents excusés :

ARNOUD Corinne

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine.

CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre

CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

**Objet :** Proposition de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

L'article 1650-A du CGI prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La CIID est composée de 11 membres : le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques (DR/DFIP) sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI à FPU sur proposition de ses communes membres.

La liste de propositions établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter 40 noms.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, propose les commissaires suivants :

	commissaires titulaires proposés	commissaires suppléants proposés
1	GAILLARD Michel	SIMON Florian
2	BOISSON Gaëlle	STEHLY Stéphanie
3	AUGER Philippe	SAUVIN Laurent
4	LUSSIAUD Thierry	DUCRET Pascal
5	CUINET Catherine	LAVIEZ Gilles
6	PINASSAUD Gilles	NECTOUX Pascal
7	MAILLET-GUY Geneviève	GARNACHE-CREUILLOT Fabrice
8	LANDEAU Emmanuel	RUPIL Camille

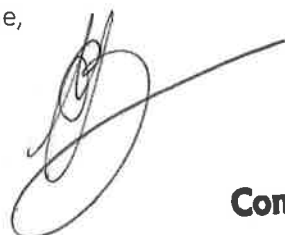
9	GRENOT Emmanuel	SAUMONT Marc
10	VEFOND Mireille	MARESCHAL Louis
11	COMBEAU Patrick	POULET Frédéric
12	COQUARD Patricia	DEL GROSSO Pascal
13	DOBRO Christophe	GEISSLER Floriane
14	FAIVRE LACOUR Marie-Claire	VIPREY Delphine
15	JACQUOT Didier	JOUVENOT Pierre
16	LACHAUX Jérémy	GUILLEMOT Pascale
17	CHATAIN Pierre-Marie	ANTOINE Christel
18	ROGER Carine	DARROY Bernadette
19	BIGOT Fabrice	CHAROY BEAU Nathalie
20	DARDELIN Martial	BRUCKERT Jean-Pierre

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 avril 2026

Le Président,  
Yann BEURAUD



**Communauté de Communes  
du Val Marnaysien**